

CHECKLIST IMMOBILIÈRE

Septembre — Décembre 2026

01

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS (ERP)

- ☐ Vérifier la catégorie ERP de l'établissement et la mettre à jour si les effectifs ont changé

RESSOURCE [Les principes de classement et d'aménagement d'un ERP | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Contrôler la validité et la complétude du registre de sécurité (attestations, PV de vérifications techniques, consignes).

RESSOURCE [Avoir un registre de sécurité à jour | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Organiser le 1er exercice d'évacuation incendie et le 1er exercice PPMS de l'année scolaire et planifier les prochains

RESSOURCE [Sensibiliser et former au risque incendie | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ S'assurer de la formation/désignation des guides-files et serre-files et de la mise à jour des consignes de sécurité et des plans d'évacuation

RESSOURCE [Sensibiliser et former au risque incendie | Urogec Île-de-France](#)

02

DISPOSITIF ÉCO-ÉNERGIE-TERTIAIRE

- ☐ Rassembler et fiabiliser les données énergétiques 2025 (factures, relevés de comptage) et déclarer les consommations 2025 sur la plateforme OPERAT.

ÉCHÉANCE • Avant le 30 septembre 2026

RESSOURCE [Comprendre le dispositif Éco Énergie Tertiaire \(fiche pratique "Échéances et répartition des rôles"\)](#)

- ☐ Télécharger l'attestation numérique annuelle et la note éco-énergie-tertiaire généré par OPERAT et l'afficher dans l'établissement (obligatoire depuis le 1er juillet 2026)

RESSOURCE [Obtenir l'attestation Éco Énergie Tertiaire | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Consolider la trajectoire de réduction de consommations énergétiques et identifier les sites nécessitant un dossier technique de modulation

03

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI)

RESSOURCE [La surveillance de la qualité de l'air intérieur | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Réaliser l'évaluation annuelle des moyens avec mesure à lecture directe du CO²
- ☐ Vérifier si un autodiagnostic QAI a été réalisé (obligatoire tous les 4 ans) : si non, l'engager sans attendre l'échéance limite.

ÉCHÉANCE • 31 décembre 2026

- ☐ Boucler l'autodiagnostic QAI et le plan d'actions associé au plus tard le 31 décembre 2026
- ☐ Vérifier qu'aucune « étape clé de la vie du bâtiment » (travaux, changement d'usage, etc.) n'impose une campagne de mesure de polluants par un organisme COFRAC (délai : 7 mois après l'étape)
- ☐ Archiver les résultats (aération, autodiagnostic, mesures, plan d'actions) dans le dossier QAI de l'établissement

04

AUTRES OBLIGATIONS ET BONNES PRATIQUES IMMOBILIÈRES

- ☐ Vérifier la mise à jour du registre public d'accessibilité

RESSOURCE [Tenir à jour le registre public d'accessibilité, document obligatoire pour tous les ERP | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Vérifier l'existence et la mise à jour du registre de sécurité de chaque aire de jeux (contrôles, dates, interventions, pièces remplacées) et des équipements sportifs (buts, cages, panier de basket, structures) et faire réaliser l'inspection principale annuelle

RESSOURCE [La sécurité des aires de jeux | Urogec Île-de-France](#)

RESSOURCE [La sécurité des équipements sportifs | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Faire réaliser l'entretien des chaudières et systèmes de chauffage avant la saison froide
- ☐ Vérifier les contrats de maintenance (ascenseurs, équipements sportifs, jeux extérieurs...)
- ☐ Contrôler la couverture assurantielle (dommages aux biens, responsabilité civile) au regard du patrimoine actuel

RESSOURCE [Les assurances en matière immobilière | Urogec Île-de-France](#)

- ☐ Recenser les travaux et investissements immobiliers à budgéter pour l'exercice suivant (vote en assemblée générale/CA)